

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

Projet de loi n° 191

Loi modifiant la Loi concernant
la ville d'Acton Vale

Première lecture

Deuxième lecture

Troisième lecture



PRÉSENTÉ

Par M. JACQUES BARIL

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 8 1

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet de corriger la liste des lots visés dans la Loi concernant la ville d'Acton Vale.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.



Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Le projet de loi ci-dessus a été adopté par le conseil municipal de la ville d'Acton Vale le 15 mars 1966.

Projet de loi n° 191

Loi modifiant la Loi concernant
la ville d'Acton Vale

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. L'annexe de la Loi concernant la ville d'Acton Vale (1980, chapitre 51) est modifiée:

1° par le remplacement, dans la deuxième ligne du sous-paragraphe 1 du paragraphe A de la section I, du nombre «393» par le nombre «392»;

2° par le remplacement, dans la deuxième ligne du sous-paragraphe 5 du paragraphe A de la section I, du nombre «20» par le nombre «29» et du nombre «17» par le nombre «37».

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction mais a effet depuis le 19 décembre 1980.